



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEPI)/MED WG.355/4
28 février 2011
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Troisième réunion d'experts techniques sur l'application
par le PAM/PNUE de l'approche écosystémique

Istanbul (Turquie), 10-11 mars 2011

**PROPOSITION DE CALENDRIER D'EXÉCUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE
L'APPROCHE ECOSYSTÉMIQUE EN SYNERGIE AVEC LA DCSMM**

Proposition de calendrier d'exécution par le PAM de la feuille de route de l'approche écosystémique

Lors de la deuxième réunion d'experts sur l'approche écosystémique, le Secrétariat, a présenté un certain nombre de critères sur la base desquels pourrait être défini le calendrier de l'approche écosystémique.

- a) Priorité à accorder aux résultats à obtenir au plan régional tels que les objectifs écologiques, les objectifs opérationnels, les indicateurs et les valeurs cibles, ainsi que les programmes régionaux de surveillance continue comportant une actualisation de certaines politiques régionales concernées, en particulier le PAS BIO ;
- b) Instauration de synergies efficaces avec d'autres processus mondiaux et régionaux pertinents, notamment dans le cadre de la DCSMM-UE en vue d'optimiser les résultats et le calendrier, s'il y a lieu, des deux processus; et
- c) Réalisation d'un bilan périodique des progrès accomplis vers l'obtention des valeurs cibles environnementales, tous les 4/6 ans, après la fixation des objectifs écologiques, des objectifs opérationnels et des valeurs cibles environnementales.

Sur la base des critères ci-dessus, le calendrier de la feuille de route proposé pour l'approche écosystémique PAM/PNUÉ esquisse le contenu et les modalités de ce que les Parties contractantes devraient accomplir en matière de coordination et de coopération dans la mise en œuvre de la décision IG 15/6 sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique, en tenant compte de leurs obligations nationales découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que de la DCSMM, quand il y a lieu.

S'il est régulièrement mis à jour, le calendrier de la feuille de route servira d'outil efficace pour aider les pays dans l'application de l'approche écosystémique aux niveaux du PAM et des Parties contractantes.

Le calendrier proposé pour la feuille de route envisage, à compter de 2011 et jusqu'en 2019, les activités de mise en place de programmes coordonnés de surveillance continue, de programmes de mesures et de bilans de l'exécution de toutes les étapes de la feuille de route de l'approche écosystémique tous les 4/6 ans qui se succéderont.

Les principales prestations à délivrer pourraient être telles qu'elles sont présentées à l'annexe du présent document.

L'annexe indique également les prestations prévisionnelles en application de la DCSMM

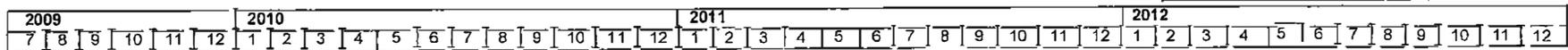
**Prestations
prévisionnelles
du PAM/PNUE**

Élaboration du rapport d'évaluation sur les quatre sous-régions et sur les points communs à l'échelle de la Méditerranée
Élaboration d'une étude sur les services écosystémiques dans l'ensemble de la région méditerranéenne
Détermination des questions et actions prioritaires

- Projet d'objectifs écologiques coordonnés pour la Méditerranée --
- Ensemble d'objectifs opérationnels et d'indicateurs de bon état écologique
- Document sur la marche à suivre pour atteindre les valeurs cibles
- Projet pilote initié

Décision des des Parties escomptée sur les objectifs écologiques, les objectifs opérationnels et les indicateurs de bon état écologique
- Rapport d'évaluation adopté et questions prioritaires convenues
- Rapport sur l'état de l'environnement fondé sur l'évaluation APEC

- Travaux en cours pour l'instauration d'un ensemble très complet et coordonné d'indicateurs et de valeurs cibles environnementales
- Étude océanographique mise en œuvre (si des ressources deviennent disponibles)
- Révision du programme de surveillance régional
- Poursuite des travaux sur l'analyse socio-économique et les services écosystémiques (si des ressources deviennent disponibles)
- Projet pilote finalisé pour étayer la définition des valeurs cibles environnementales
- Politique d'évaluation du PAM en vue de définir les multiples besoins de celui-ci dans la perspective d'une évaluation thématique et intégrée dans le cadre de l'approche écosystémique
- Actualisation du PAS BiO comportant un bilan des ASP/ASPIM créées, dans le but d'ajuster leurs plans de gestion en vue de refléter les objectifs écologiques, les objectifs opérationnels et les valeurs cibles environnementales, s'il y a lieu.



DCSMM-UE
Mise en œuvre nationale

Transposition de la directive dans le droit
Désignation des autorités compétentes

Liste des autorités compétentes

Communication de la subdivision (art.4)

Pour la consultation publique, projet d'évaluation initiale (EI), projet d'ensemble des caractéristiques du bon état écologique (BEE) et projet d'ensemble très complet de valeurs cibles environnementales (CE)

Finalisation de l'évaluation initiale, de l'ensemble des caractéristiques du BEE et de l'ensemble très complet de valeurs cibles environnementales et d'indicateurs associés.

Élaboration de l'EI, du BEE, des CE+indicateurs

Consultation publique *

UE
Stratégie commune de mise en œuvre

Instauration de critères et de normes méthodologiques pour le BEE

Instauration d'orientations sur l'analyse sociale et économique

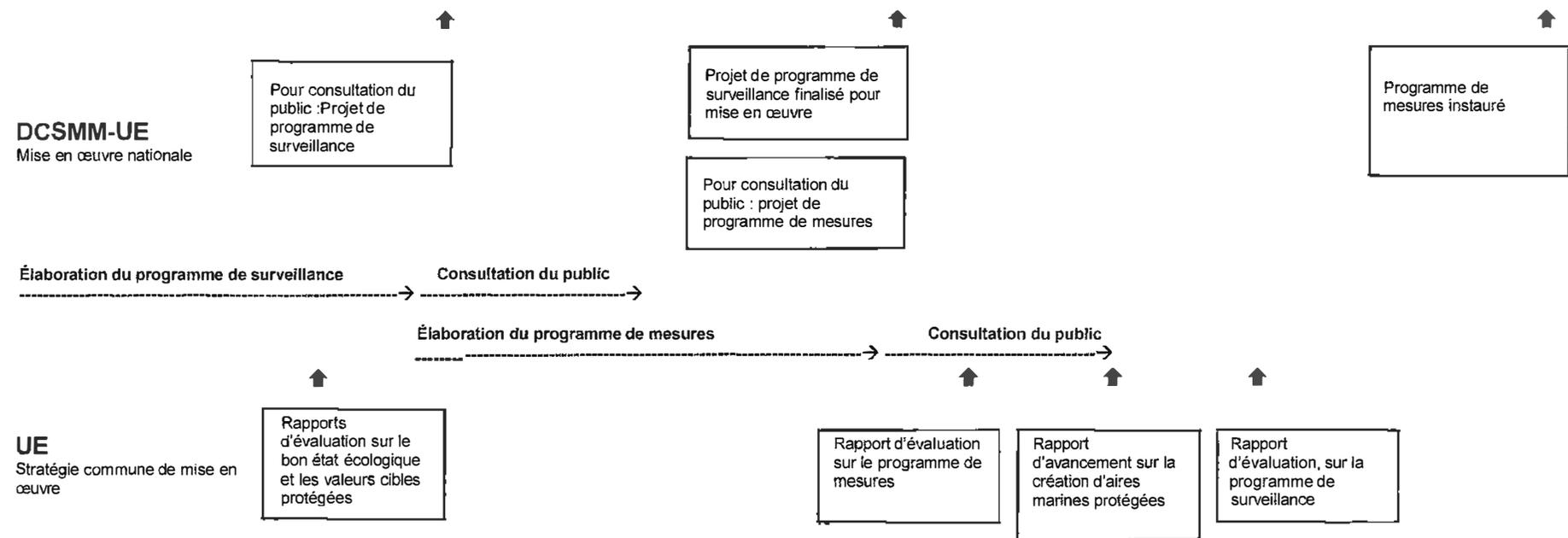
Instauration de formulaires de rapport sur les données et informations concernant l'évaluation initiale

Rapport d'évaluation sur la contribution de la DCSMM à d'autres obligations internationales, etc.

* Les procédures de consultation nationales varient d'un pays à l'autre (par ex, 6-12 semaines). Le calendrier n'indique que la période au sein de laquelle la consultation devrait intervenir afin de permettre la finalisation des procédures nationales d'établissement d'une évaluation requise dans la DCSMM et les activités de coordination internationale sur de telles évaluations.

<p>Adoption par la réunion des Pc en 2013 des valeurs cibles environnementales Adoption par la réunion des Pc en 2013 du programme de surveillance intégré Il est demandé aux Pc de mettre à jour et d'ajuster d'ici à 2014 leur programme national de surveillance dans la ligne du programme de surveillance intégré Système d'information et de SIG mis en place Politique d'évaluation du PAM adoptée par les Pc; Version actualisée du PAS BIO adoptée par les Pc Détermination des besoins d'ajustement des plans de gestion pour les ASP/ASPIM créées</p>	<p>Parties contractantes : formulation et mise en œuvre, s'il y a lieu, de leur programme national de surveillance dans la ligne du programme régional intégré, avec le concours du Secrétariat Nouveaux plans régionaux établis au titre du Protocole "tellurique" identifiés et élaborés, plans régionaux sur les espèces menacées actualisés ou nouveaux plans établis, s'il y a lieu, etc. en tenant compte des valeurs cibles environnementales convenues Parties contractantes : actualisation, en tant que de besoin, et mise en œuvre de leur PAN (Protoc; tellur), et de leur PAN-PAS BIO afin de répondre aux valeurs cibles environnementales et aux engagements pris au titre des plans régionaux Plans de gestion de certaines ASP/ASPIM ajustés pour répondre aux objectifs écologiques, aux objectifs opérationnels et aux valeurs cibles environnementales convenus, et à d'autres obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi qu'aux engagements pris au titre des plans régionaux Création de nouvelles aires protégées, s'il y a lieu, et application de leurs plans de gestion</p>
--	---

2012				2013								2014								2015																				
8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12



Parties contractantes : mise en œuvre de leur programme national de surveillance dans la ligne du programme régional intégré, avec le concours du Secrétariat : *en cours*
 Nouveaux plans régionaux établis au titre du Protocole "tellurique" identifiés et élaborés , plans régionaux sur les espèces menacées actualisés ou nouveaux plans établis, le cas échéant, etc. en tenant compte des valeurs cibles environnementales convenues : *en cours*
 Parties contractantes : actualisation, s'il y a lieu, et mise en œuvre leur PAN (Protoc; tellur.) ,et de leur PAN-PAS BIO afin de refléter les cibles environnementales et les engagements pris au titre des plans régionaux : *en cours*
 Plans de gestion de certaines ASP/ASPIM ajustés pour répondre aux objectifs écologiques, aux objectifs opérationnels et aux valeurs cibles environnementales convenus, et à d'autres obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi qu'aux engagements pris au titre des plans régionaux : *en cours*
 Création de nouvelles aires protégées, le cas échéant, et application de leurs plans de gestion : *en cours*:
 Rapport sur l'état de l'environnement finalisé sous forme de bilan de santé écologique et soumis à la réunion des Pc
 Assistance coordonnée pour mettre en œuvre les programmes de surveillance révisés
 Préparation de plans d'action régionaux: *en cours*
 Évaluation de la mise en œuvre des mesures et plans d'action régionaux
 Assistance aux pays dans la mise en œuvre des plans d'action régionaux
 Examen/bilan coordonné de l'évaluation initiale nationale s'il y a lieu

Processus d'examen/bilan:
 Bilan des progrès accomplis vers la réalisation des OE, des OO et des valeurs cibles environnementales
 Proposition des aménagements politiques nécessaires, le cas échéant, à la réunion des Parties contractantes en 2019 en ce qui concerne les OE, les OO, les valeurs cibles et le programme de surveillance

2016												2017												2018												2019							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8

DCSMM-UE
 Mise en œuvre nationale

Entrée en application du programme de mesures

Pour consultation du public: projet d'évaluation initiale, ensemble de caractéristiques du BEE et ensemble très complet de valeurs cibles environnementales et indicateurs associés

Bilan établi de l'évaluation initiale, de l'ensemble de caractéristiques du BEE et d'un ensemble très complet de valeurs cibles environnementales et indicateurs associés

Élaboration du premier bilan EI, BEE, VC+ I → Consultation du public →

UE
 Stratégie commune de mise en œuvre

Premier rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la DCSMM (d'ici à 2019 au plus tard)

